

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

La société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son assemblée générale extraordinaire - AGE- du 30 juillet 2008 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **81 124 450 dinars** à **97 349 340 dinars** par incorporation de réserves d'un montant de **16 224 890 dinars** et la création de **16 224 890 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune.

Les actions nouvelles gratuites seront attribuées aux détenteurs des **81 124 450** actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes détenues et ce à partir du **1^{er} septembre 2008**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} juillet 2008**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes TUNISAIR seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché à partir du **1^{er} septembre 2008**.

Les actions nouvelles gratuites ainsi que les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} septembre 2008**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables séparément des actions anciennes jusqu'à la date de paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2008, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Prise en charge par le STICODEVAM :

La STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse à partir du **1^{er} septembre 2008**.